

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Commune de NEUVILLETTE 80600

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Votes pour : 11 contre : 0
Date de la convocation : 28/03/2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, BRÉELLE Christophe, CADIERGUES Maud, DELOMEZ François, DEVILLERS Claudine, DUPENT Julien, LEVECQUE Daniel, DELPOUVE Sandra, ROGER Sophie.

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.
Monsieur PÉCOURT Florent est désigné secrétaire de séance.

Fiscalité directe locale année 2023 (2023/05)

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, le conseil municipal décide de retenir les taux suivants pour l'année 2023 :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 44,92 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 35,02 %
- Taux de taxe d'habitation : 7,72 %

Pour extrait conforme
Le Maire,
José DOAL

